



AVIS PUBLIC

concernant le rôle d'évaluation foncière de la municipalité d'Ayer's Cliff

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité d'**Ayer's Cliff** sera, en **2026** en vigueur pour son **deuxième** exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du Chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- * être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant ;
- * être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de Memphrémagog
455, rue MacDonald, bureau 200
Magog (Québec) J1X 1M2

- * être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- * être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement **12-24** de la **MRC de Memphrémagog** et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

PUBLIC NOTICE

concerning the property assessment roll of the municipality of Ayer's Cliff

Notice is hereby given that the triennial property assessment roll of the municipality of **Ayer's Cliff** will be in effect in **2026** for its **second** fiscal year, and that anyone may view it at my office during regular business hours.

In accordance with the provisions of section 74.1 of the Municipal Taxation Act, notice is also given that any person with an interest in this matter may file, with respect to this roll, a request for review provided for in Division I of Chapter X of this Act, on the grounds that the assessor has not made a change that he or she should have made under the Act.

To be admissible, such a request for review must meet the following conditions:

- * be filed during the fiscal year in which an event justifying a change to the roll under the Act occurs, or during the following fiscal year;
- * be filed at the following location or sent there by registered mail:

MRC de Memphrémagog
455 MacDonald Street, Suite 200
Magog, Quebec J1X 1M2

- * be made on the form prescribed for this purpose and available at the above location;
- * be accompanied by the amount of money determined by Bylaw **12-24** of the **MRC de Memphrémagog** and applicable to the assessment unit covered by the request.

Given at Ayer's Cliff, this 30th day of September 2025.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Abelle L'Écuyer-Legault", is written over a horizontal line.

Me Abelle L'Écuyer-Legault
Directrice générale et greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Conformément à l'article 431 du Code municipal, je soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai donné avis public, ci-haut mentionné pour des fins municipales, en l'affichant aux endroits déterminés par le conseil municipal, en date du 30 septembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat en ce 30^e jour du mois de septembre de l'an deux mil vingt-cinq.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Abelle L'Écuyer-Legault', is written over a horizontal line.

Me Abelle L'Écuyer-Legault
Directrice générale et greffière-trésorière